

ÉVALUATION

Investissements dans les exploitations agricoles en CUMA

SYNTHÈSE – Décembre 2023

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

L'**Appel à Projet** « Investissements dans les exploitations agricoles en CUMA » s'inscrit dans le cadre:

- › Du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAE)
- › De la Feuille de route NeoTerra



OBJECTIFS

Le dispositif soutient les investissements collectifs des CUMA néo-aquitaines pour améliorer la performance économique, environnementale et sociale des exploitations agricoles.

Au-delà des enjeux agroécologiques, ce dispositif d'aide au collectif permet aux exploitations agricoles de réduire leurs charges d'exploitation par l'achat en partage de matériels performants et innovants et de jouer également un rôle sociétal dans des zones rurales parfois isolées.

CRITERES PRINCIPAUX DU DISPOSITIF

- ✓ assurer à long terme la compétitivité des exploitations agricoles
- ✓ renforcer la durabilité de l'élevage
- ✓ répondre aux enjeux climatiques et environnementaux
- ✓ Améliorer les conditions de travail et la rentabilité des exploitations agricoles

L'ÉVALUATION : POURQUOI ET COMMENT ?

LES OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

- › Dresser un bilan du dispositif sur la période 2017-2022
- › Contribuer à une meilleure caractérisation des CUMA aidées
- › Analyser l'atteinte des objectifs de l'APP

LA MÉTHODE

LE CHAMP



Période étudiée :
2017-2022



Analyse régionale et
départementale
- par projet
- par CUMA

LIMITES

Des évolutions dans les
règles des différents
APP

Des bases à corriger
(saisies incorrectes) et
des écarts entre les
données provenant de
sources différentes

Une forte hétérogénéité
des projets et des aides

LES QUESTIONS CLÉS

- Quelles sont les CUMA aidées ?
Quel déploiement des aides sur le
territoire ?

Le dispositif favorise-t-il,

- Le renouvellement générationnel?
- les CUMA engagées dans des
démarches environnementales ?
- la structuration et l'organisation
des CUMA ?
- les matériels ou équipements
« prioritaires »?

LES OUTILS DE COLLECTE DES DONNÉES

Base de données

En interne : 2 bases de
données

Une base Excel utilisée pour
l'instruction des dossiers

Une base « administrative »
OSIRIS pour les variables
financières

Source : Service compétitivité

En externe : La liste des
CUMA par départements

*Source : Fédération
départementale des CUMA*

REALISATIONS - LES PROJETS SOUTENUS



1 180 dossiers aidés

75% sont des projets associant moins de 10 participants



630 CUMA aidées soit environ **40%** de l'ensemble des CUMA régionales

47% ont bénéficié de plusieurs subventions



39 millions d'euros d'aides publiques

Un taux d'aides (aides/assiette) de **43,7%**



Une très forte amplitude des aides avec une moyenne peu significative de 33 400€ par projet du fait de quelques investissements très élevés. Les 10% des dossiers les plus aidés ont reçu 13 fois plus d'aides que les 10% les moins aidés. La moitié des dossiers a reçu moins de **16 800 euros. d'aides**. Le montant médian progresse durant la période.



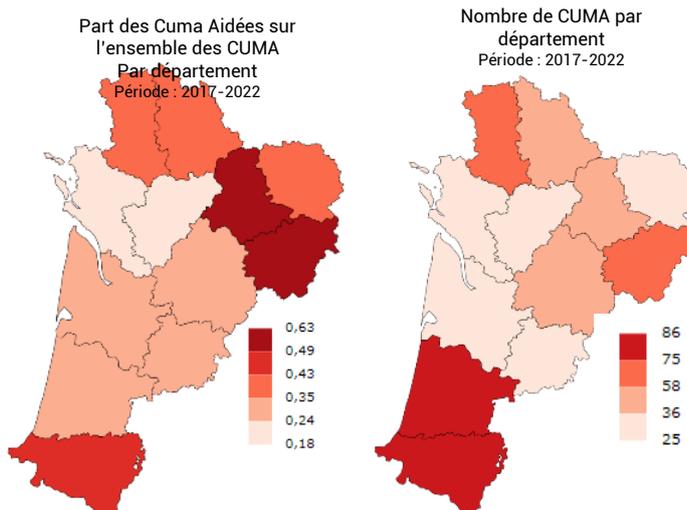


DES DIFFERENCES MARQUEES ENTRE DEPARTEMENTS DANS LA DISTRIBUTION SPATIALE DES AIDES PAR CUMA



- › Le nombre de Cuma aidées varie dans un rapport de 1 à 3,5 selon les départements
- › La hiérarchie est bousculée si on s'intéresse à la part des CUMA aidées sur l'ensemble des CUMA de chaque département. Ainsi, les CUMA de Corrèze sont les mieux couvertes par le dispositif, avec en moyenne 3 CUMA aidées sur 5.
- › Ces valeurs ne préjugent pas de l'importance des aides reçues ou des investissements soutenus. 60% des aides se concentrent sur 4 départements dont près d'1/3 dans les Deux-Sèvres, suivi des Pyrénées-Atlantiques, Haute-Vienne et Landes
- › 40% des CUMA régionales ont bénéficié du dispositif

Départements	NOMBRE DE CUMA AIDEES	NOMBRE DE CUMA TOTAL	Part des CUMA aidées
Charente	25	91	27,5%
Charente-Maritime	25	116	21,6%
Corrèze	73	115	63,5%
Creuse	36	87	41,4%
Dordogne	58	208	27,9%
Gironde	33	107	30,8%
Landes	86	247	34,8%
Lot-Et-Garonne	35	120	29,2%
Pyrénées-Atlantiques	86	177	48,6%
Deux-Sèvres	75	190	39,5%
Vienne	44	102	43,1%
Haute-Vienne	52	92	56,5%
Sur la période	628	1652	38,0%



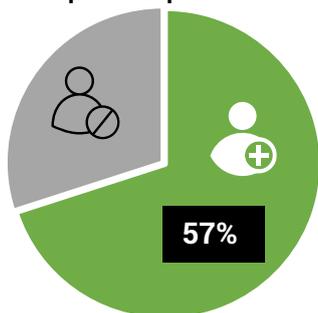
DES AIDES ORIENTEES PRIORITAIREMENT VERS LES PROJETS DES CUMA QUI INTEGRENT AU MOINS UN NOUVEL INSTALLE

- › Le dispositif doit répondre à un objectif de renouvellement générationnel, que l'on traduit concrètement par le fait qu'au moins un nouvel installé (depuis moins de cinq ans au dépôt du dossier) participe au projet
- › Sur la période, on comptabilise 673 dossiers/projets intégrant un ou plusieurs nouveaux installés soit près de 6 dossiers sur 10
- › Ces dossiers représentent 70% des aides accordées et 68% du coût des projets aidés.
- › 2,4 fois plus d'aides sont versées aux CUMA répondant au critère, mais les montants demandés et le nombre de dossiers sont beaucoup plus élevés.
- › Toutefois la part des aides est effectivement plus élevée dans le cas de l'installation. A coût équivalent, les projets avec installation reçoivent en moyenne 11,3% d'aides supplémentaires.

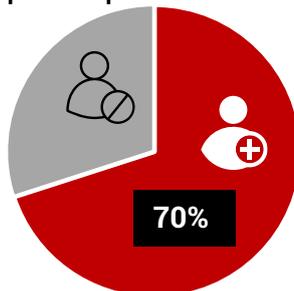


Le critère « **Nouvel installé** » a un effet significatif sur les aides apportées

Répartition par dossier



Répartition par montant d'aides



Avec installation

Part des aides

44%*



Montant des aides

28 M€



Sans installation

40%



12 M€



UNE DOTATION PREFERENTIELLE AU PROFIT DES CUMA DONT LES ADHERENTS SONT ENGAGES DANS DES DEMARCHES ENVIRONNEMENTALES (BIO OU HVE)

- › Afin de favoriser les pratiques agro-environnementales, les dossiers privilégiés sont ceux où au moins la moitié des adhérents est engagée dans un mode d'agriculture biologique ou dans une certification environnementale
- › Ces projets représentent un quart des dossiers aidés, ce qui est conforme à la structure régionale de ce type d'exploitations
- › Mais ils reçoivent 36% des aides totales octroyées, on observe donc bien une dotation préférentielle au profit de ces CUMA
- › Est-ce lié au fait que les projets sont de montants plus importants ? Non, car la part des aides est de 47% contre 41% en moyenne. A investissement équivalent, ils reçoivent 14,5% d'aides supplémentaires



Le critère « **Démarche environnementale** » a un effet significatif sur les aides apportées



1/4 des projets
Dont 56% bio



Une part d'aides de **47%** contre **41%** en moyenne



Plus d'1/3 des aides versées

UN EFFET MARGINAL SUR LA STRUCTURATION ET L'ORGANISATION DES CUMA

Il est difficile de juger de l'impact de ces aides sur l'organisation et la structuration des CUMA du fait :

- › d'un manque d'informations sur le contexte global,
- › de l'absence de données comparatives ou de référence
- › de la difficulté à isoler « l'effet projet » sur les différents indicateurs

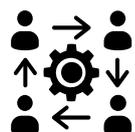
Le critère « **Structuration et organisation** » est difficile à estimer



Un effet sur l'emploi marginal



5% des CUMA aidées ont été créées depuis moins de 5 ans



Une moyenne de 8 adhérents participant au projet par CUMA



5% des CUMA aidées ont déclaré des projets en coopération



75% des projets regroupent moins de 10 participants



3% des projets sont liés à un GIEE (groupement d'intérêt économique et environnemental)



EN MOYENNE LES DEUX TIERS DES PROJETS CONTIENNENT DU MATERIEL PRIORITAIRE



- Les projets sont regroupés en cinq grandes catégories de matériel. 7 projets sur 10 ont reçu des aides relevant des « Matériaux environnementaux liés au Végétal », un tiers au titre des équipements liés à l'Élevage*. Il existe toutefois peu de différences entre les niveaux d'investissements dans le Végétal et ceux relevant de l'Élevage et les montants versés au titre des aides sont similaires (50% du total contre 45%). Les autres catégories sont marginales (Matériels spécifiques filières, Montagne, Chaîne de mécanisation).

Répartition des dossiers*

2,6%



Matériels spécifiques filières

0,2%



Matériels spécifiques Montagne

33,3%



Matériels liés à l'élevage

68,4%



Matériels environnementaux au végétal

1,8%



Chaîne de mécanisation

Part des aides

30%

30%

40%

47%

32,5%

*total supérieur à 100, un dossier pouvant contenir plusieurs types de matériel

- En accord avec l'objectif de répondre aux nouveaux enjeux environnementaux, des équipements sont considérés comme prioritaires du fait de l'importance de leurs impacts sur les pratiques agroécologiques (exemple : matériels supprimant, réduisant ou optimisant les intrants, matériels contribuant au maintien de la qualité des sols...). Les trois quarts des dossiers aidés contiennent du matériel environnemental prioritaire dans le secteur « végétal », environ un tiers pour le secteur de « élevage ». La part minoritaire d'équipements prioritaires dans la filière Elevage reste à expliquer.



trois quarts environ des dossiers aidés contenant du matériel environnemental végétal contient du matériel jugé prioritaire



Environ un tiers des dossiers contenant du matériel élevage contient du matériel jugé prioritaire

Le critère prioritaire est retenu lorsqu'au moins 50% des dépenses éligibles relèvent de matériels contenus dans l'annexe de l'APP des matériels considérés comme prioritaires.



1 UN DISPOSITIF QUI REPOND AUX ENJEUX IDENTIFIES MAIS AVEC UN CERTAIN NOMBRE D'ANGLES MORTS QUI CONTRAINT L'EVOLUTION

comme la forte hétérogénéité des projets, le manque de connaissance des caractéristiques des CUMA aidées alors qu'elles présentent une diversité de production et de pratiques culturelles, l'évolution des critères dans le temps, les difficultés de mesure des impacts structurels ou organisationnelles;

De même certaines questions restent en suspens notamment autour de l'appropriation ou non du dispositif par les CUMA.

2 DES PROLONGEMENTS POSSIBLES ET SOUHAITABLES

L'explication de certains résultats nécessiterait un travail plus approfondi. Des prolongements sont possibles par la recherche de données de contexte et une enquête sur le dispositif auprès des Cuma du territoire, aidées ou non.

3 AMÉLIORER LE SYSTÈME D'INFORMATION EXISTANT

Les données ont nécessité un nettoyage des bases existantes qui a parfois abouti à des choix à faire du fait des écarts apparus lors de l'appariement de bases (même s'ils restent dans des marges d'erreur acceptables) et de données absentes ou incorrectes. La fiabilité de certaines données déclaratives est également à questionner. Enfin, le dispositif a subi des changements au fil des APP et notamment une montée en exigence de l'orientation agroécologique. L'étude des matériels et équipements se heurte à la saisie, soit normée mais très agrégée (catégorisation en cinq postes), soit détaillée mais en saisie manuelle difficile à traiter.

Les informations demandées lors de l'APP sont essentiellement liées à l'instruction et à la priorisation des projets, elles ne permettent pas toujours d'affiner la réflexion quant à l'impact du dispositif.

Ces éléments sont à prendre en compte dans l'élaboration du système d'information de suivi afin d'en améliorer la pertinence et la fiabilité.